

Étude : Le taux de chômage local et la retraite, 1991 à 2007

Diffusé à 8 h 30, heure de l'Est dans *Le Quotidien*, le mercredi 22 avril 2015

Les travailleurs des régions économiques où le taux de chômage était plus élevé pouvaient s'attendre à prendre leur retraite deux ans plus tôt, en moyenne, que les travailleurs des régions économiques où le taux de chômage était plus faible.

En 2007, par exemple, l'âge anticipé de la retraite dans les régions économiques au taux de chômage plus élevé (9,7 % en moyenne) était de 62,7 ans.

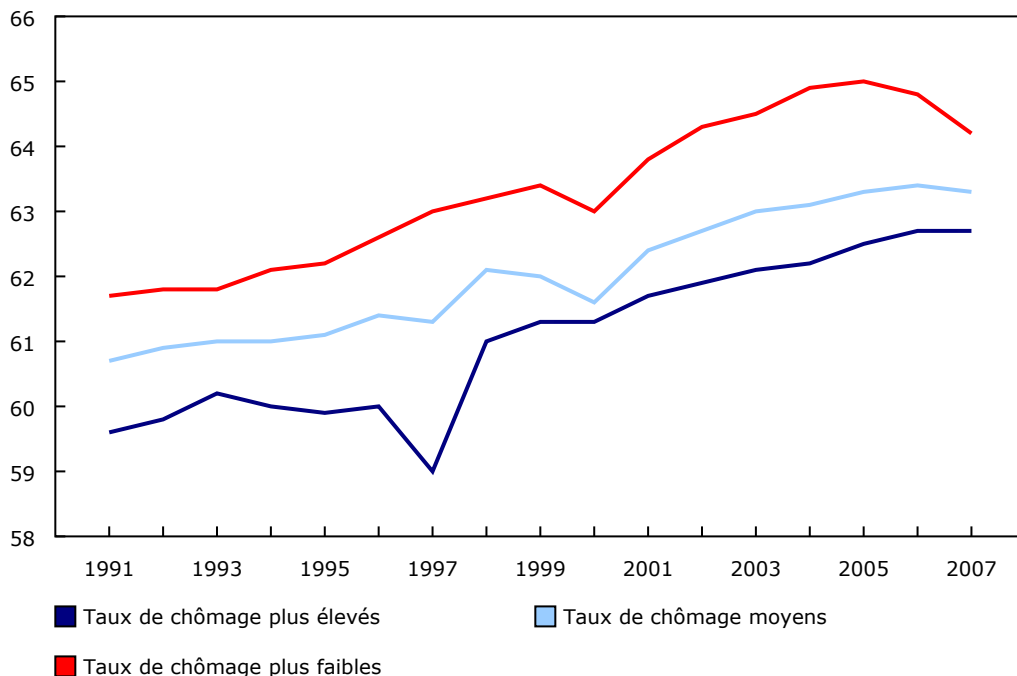
Par contre, l'âge anticipé de la retraite dans les régions économiques au taux de chômage plus faible (3,9 % en moyenne) était de 64,2 ans.

En fait, l'âge anticipé de la retraite était plus faible dans les régions au taux de chômage plus élevé pour chacune des années entre 1991 et 2007.

Graphique 1

Âge anticipé de la retraite dans les régions économiques, selon le niveau du taux de chômage

âge anticipé de la retraite



Source(s) : Banque de données administratives longitudinales (4107).

Le rapport observé entre le taux de chômage local et la probabilité de retraite subsistait même après la prise en compte des autres facteurs associés à la retraite, ce qui donne à penser que les conditions économiques locales jouent un rôle dans la décision d'un travailleur de prendre sa retraite.



D'autres facteurs liés à la probabilité d'une retraite anticipée comprennent la présence d'une incapacité, l'accès à des prestations d'assurance-emploi, l'appartenance à un syndicat et le fait d'avoir contribué à un régime de pension agréé pendant au moins cinq ans.

Les hommes célibataires étaient plus susceptibles de prendre leur retraite plus tôt que ceux qui étaient mariés ou divorcés. Par ailleurs, les femmes mariées étaient plus susceptibles de prendre une retraite anticipée.

Note aux lecteurs

Dans cette étude, les données de la Banque de données administratives longitudinales (DAL) ont été utilisées pour examiner le lien entre le taux de chômage local (mesuré au niveau de la région économique) et l'âge anticipé de la retraite.

Les régions économiques ont été divisées en trois groupes de taille égale : les régions où les taux de chômage étaient élevés, celles où ils étaient faibles, et celles qui se situaient entre les deux.

Comme les taux de chômage varient avec le temps, les régions n'étaient pas toujours classées dans le même groupe chaque année. Étant donné que la DAL ne contient pas de données sur les activités des particuliers sur le marché du travail, on détermine les retraites définitives en examinant l'évolution du revenu d'emploi des déclarants sur un certain nombre d'années.

L'âge anticipé de la retraite est estimé selon une méthode semblable à celle utilisée pour l'espérance de vie, soit en calculant le nombre d'années durant lesquelles les personnes de 50 ans devraient rester sur le marché du travail.

Définitions, source de données et méthodes : numéros d'enquête **3701** et **4107**.

L'article « Le taux de chômage local et la retraite définitive », qui fait partie de *Regards sur la société canadienne (75-006-X)*, est maintenant accessible à partir du module *Publications* de notre site Web, sous l'onglet *Parcourir par ressource clé*. Une version détaillée de la même étude intitulée « Impact du taux de chômage local sur la retraite définitive », est aussi accessible en ligne dans *Statistiques sur le travail : Documents de recherche (75-004-M)*.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec nous au 514-283-8300 ou composez sans frais le 1-800-263-1136 (infostats@statcan.gc.ca).

Pour en savoir davantage sur les concepts, les méthodes et la qualité des données, communiquez avec Diane Galarneau au 613-854-3018 (diane.galarneau@statcan.gc.ca), Division de la statistique du travail.

Pour obtenir de plus amples renseignements à propos de *Regards sur la société canadienne*, communiquez avec Sébastien LaRoche-Côté au 613-951-0803 (sebastien.larochelle-cote@statcan.gc.ca), Division de la statistique du travail.